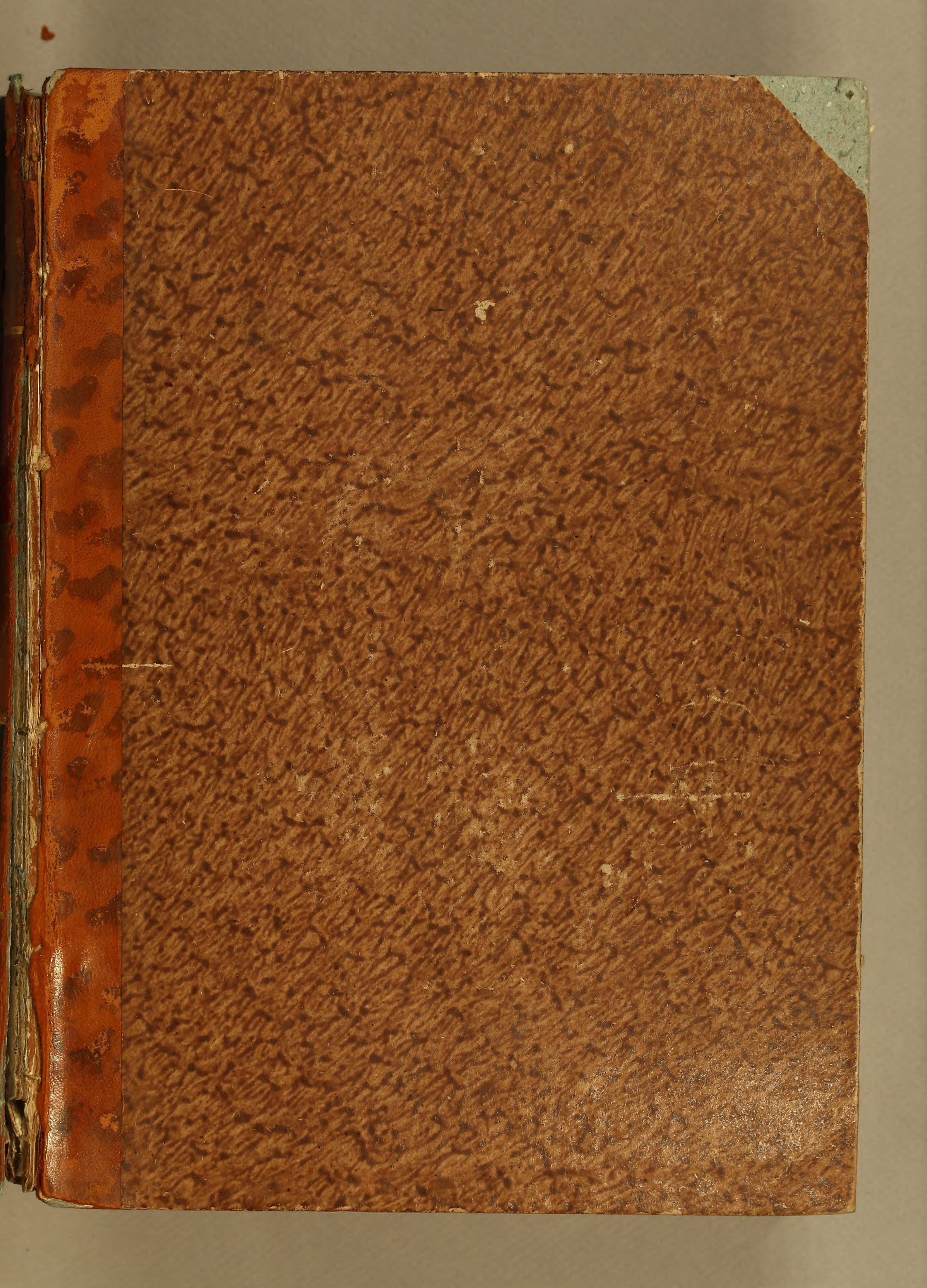
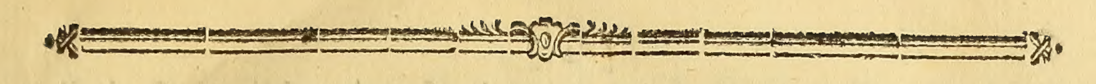


Chaque Commandant de Détachement, de quelque département qu'il ſoit, en arrivant dans chacun des Ports de Breſt, Toulon & Rochefort, rendra compte au Commandant de la Compagnie des Gardes de la Marine, dans chacun de ces Ports, des Gardes embarqués ſous ſes ordres, & lui préſentera ſon Détachement; & quand il n'y aura qu'un ou deux Gardes ſur un Vaiſſeau, ils prendront, du Commandant du Vaiſſeau, un Certificat de conduite & d'application, avec lequel ils ſe préſenteront au Commandant de la Compagnie dans le Port.

MANDE Sa Majeſté à tous les Officiers commandant ſes Vaiſſeaux, de tenir la main à l'exécution de ce qui eſt preſcrit par la préſente Inſtruction, dont il leur ſera remis copie par les Commandans des Détachemens, qui prendront un reçu de leurs Capitaines, & le préſenteront au Commandant de la Compagnie, lequel s'aſſurera par-là, qu'ils ont faits à leurs Capitaines la ſoumiſſion qu'ils leur doivent, & ont pris leurs ordres du moment qu'ils ont été détachés.

FAIT à Verſailles, le 7 Mars 1781.

Signé LOUIS. *Et plus bas*, DE CASTRIES.



DISCOURS

Prononcé par M. BACON DE LA CHEVALERIE, Préſident de l'Aſſemblée générale de la partie françoiſe de Saint-Domingue, lors de ſon inſtallation, le quinze avril mil ſept cent quatre-vingt-dix.

Imprimé par ordre de l'Aſſemblée générale, conformément à ſes décrets des 15 & 16 avril 1790.

MESSIEURS,

VOUS m'avez preſcrit d'annoncer publiquement en ce jour auguſte les ſublimes fonctions qui vous ſont deſtinées.

Ah ! ce ſeroit à moi bien plutôt de vous demander quels ſont les grands intérêts que nous avons à traiter ? Ce ſeroit à moi de vous demander par quelles ſubtilités on eſt parvenu à faire ſubir à des conquérans indépendans & libres le joug le plus étonnant du deſpotiſme ? Par quelle fatalité les êtres les plus laborieux & les plus intelligens, ayant tout ſacrifié pour profiter des dons de la terre la plus fertile, ſe trouvent accablés ſous le poids des plus immenſes engagemens, tandis que le fruit de leurs travaux, de leurs veilles, de leurs ſueurs, a créé à deux mille lieues de ces rivages des villes entières, qui préſentent aux yeux étonnés l'image du luxe le plus ſomptueuſement étalé ?

Ce ſeroit à moi de vous demander par quel engourdiſſement vous n'avez ici que des Commiſſionnaires, & pas un Négociant ? Par quel enchantement vous payez des millions pour la conſervation de votre tranquillité & de vos propriétés, & vous êtes contraints, pour les garder vous-mêmes, d'abandonner vos champs, vos cabinets, vos comptoirs ? Par quel principe deſtructeur de toute induſtrie & de toute émulation les agens du fiſc ont traverſé les mers pour porter ſur vos propriétés leurs pas arrogans, leurs regards dévorans, & leurs mains avides ? Par quelle inſpiration déſordonnée vos villes étant toutes ouvertes, n'ayant aucun ennemi intérieur à redouter, vos deniers ſont employés à ſtipendier des états-majors coûteux, oiſifs, & ſouvent

oppreſſeurs ? Par quelle négligence la ſureté publique & individuelle eſt abandonnée aux événemens & au caprice ? Par quel bouleverſement, tandis que l'on accorde en Europe des penſions ſur vos caiſſes, ſur vos greffes, &c. on néglige depuis cent cinquante ans de favoriſer vos communications, ſoit par des ponts ſur vos rivières, ſoit en pratiquant des grands chemins dans le contour de vos montagnes ? Pourquoi l'on néglige d'accroître la ſalubrité de l'air en épuiſant vos terrains marécageux ? Pourquoi l'on ne s'eſt point occupé d'aſſurer votre tranquillité en entretenant une véritable maréchauſſée pour veiller en même temps à l'ordre & aux mœurs ? Par quel aveuglement on cède à une puiſſance étrangère, une grande portion des terres qui vous appartiennent, tandis que vous avez quatre mille Blancs, & ſix mille deſcendans d'affranchis, oiſifs dans votre île ? Par quelle entrepriſe ſourde on a diſpoſé des petites îles qui vous environnent, dépendantes de vous, placées par la nature pour votre ſureté & vos beſoins journaliers, en faveur d'hommes inconnus, & inutiles à ce territoire ? Par quel déréglement d'idées, ou par quelle indifférence contre nature, les fruits de vos chaſtes & légitimes tendreſſes, à peine nés, ſont éloignés des ſoins & des regards paternels pour aller au-delà des mers, expoſés à puiſer tous les vices d'un autre hémiſphère ? Ce ſeroit à moi, à moi quoique charmé de vos mœurs, de la douceur, de l'affabilité qui vous caractériſent ; enthouſiaſmé de la bonté de votre climat, étonné de la fertilité de votre ſol, admirateur, quoique François d'Europe, de votre énergie, de votre courage ; ce ſeroit, dis-je, à moi de prendre en cet inſtant votre conſcience ſur le fait ; & en l'interpellant, de vous demander pourquoi la plus grande partie d'entre vous eſt peut-être occupée du déſir & des moyens d'abandonner ces fortunés parages ? ..... Ah ! Meſſieurs, pardonnez ce blaſphème, pardonnez-moi d'avoir un moment oublié cette noble abnégation de vous-mêmes, ce grand dévouement patriotique, qui gravera vos noms en caractères ineffaçables dans le temple des bons citoyens ! ..... Oui, Meſſieurs ! oui, mes chers Collègues, recevez cet augure ; oui, vous ſerez les éternels régénérateurs de la félicité publique ; oui, de vos heureux travaux, de votre conſtant courage, de votre inébranlable fermeté, doit éclore un nouvel ordre de choſes. Chaque claſſe de Citoyens va participer à vos ſuccès ; tous les Habitans ſeront mis en activité ; l'oiſiveté, mère des jeux de haſard, des combats ſinguliers & des ſéditions, ſera détruite ; les hommes de

couleur libres seront remis dans leur ligne de démarcation, ils en imposeront au déréglement de leurs idées, ils se rendront dignes de se voir dans un long avenir, &, à force de vertus, inscrits sur la liste des bons Citoyens, & dès à présent ils seront délivrés des humiliations arbitraires, & qu'ils n'auront point encourues; les esclaves verront leur sort s'adoucir, ils seront vêtus, nourris & couchés avec soin.

Vous chasserez, à force de mépris, la horde infernale du *fisc*, vous créerez, en ouvrant vos ports, des Négocians dans votre propre sein; vous les affranchirez du rôle passif de commissionnaires; ils seront vos frères, vos amis, ils détruiront la fraude qui s'est introduite dans les qualités, quantités, poids & mesures; vous fixerez près de votre sein les enfans auxquels vous aurez donné le jour, en établissant une ou plusieurs universités, dans lesquelles surtout on enseignera le droit des gens.

Vous multiplierez les juridictions de manière à ne pas exposer les justiciables à de grands déplacemens; les magistrats, formés au milieu de vous, seront choisis parmi vous: vous créerez des cours suprêmes, composées d'hommes sages, instruits, intègres, & vénérables, pour vérifier la régularité des arrêts en dernier ressort; & vous éviterez par-là l'arbitraire du Conseil des dépêches, qui ne rendra plus à votre île comme lavés des êtres dangereux qui avoient justement encouru la peine infamante du blâme; vous rendrez les cultivateurs à l'agriculture, vous repeuplerez les comptoirs & les cabinets. En fortifiant les troupes stipendiées, & les soumettant toutefois au seul devoir de défendre les Concitoyens, vous ne recevrez au nom du souverain, que des protecteurs & non des tyrans: *vous solliciterez le redressement de vos griefs sur l'objet des limites;* vous multiplierez vos communications, vous accroîtrez la salubrité de l'air: par de sages lois, vous asseyerez les moyens les plus prompts & les plus efficaces pour l'acquittement des dettes, & vous ouvrirez, *la balance à la main*, la carrière des rapports réciproquement fructueux entre l'île de Saint-Domingue & la France; vous remplirez enfin dignement les nobles fonctions qui vous ont été confiées par vos Concitoyens, & qui, toutes difficiles qu'elles sont, ont néanmoins la faveur & les ressources du moment, de votre constance & de votre fermeté.

Et toi, être incompréhensible, qui tiras du néant ce vaste & majestueux univers, toi qui l'organisas, toi qui le maintiens dans un si bel ordre depuis tant de siècles, ô puissante Providence!

répands ſur ces hommes de bien, choiſis par ton peuple, une portion nouvelle de ce feu divin, dont tu les douas en leur accordant la naiſſance ; redouble, s'il ſe peut, leur étonnante intelligence, protège leurs pénibles travaux, fais qu'ils parviennent à ſubſtituer à ces contrées de feu un nouveau paradis terreſtre ; & qu'enfin ne pouvant eux-mêmes parvenir à l'immortalité, leurs noms ſoient du moins honorés dans les races futures, autant & plus que ne le furent les demi-dieux.

Extrait des regiſtres de l'Aſſemblée générale de la partie françoiſe de Saint-Domingue.

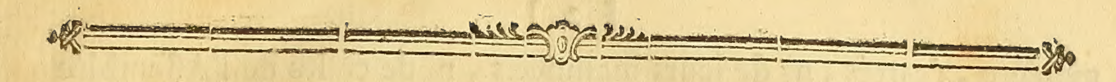
Séance des quinze & ſeize avril mil ſept cent quatre-vingt-dix.

» L'Assemblée générale décrète que le diſcours de M. le Préſident ſera remis ſur le bureau des Secrétaires pour être inceſſamment livré à l'impreſſion.

» L'Aſſemblée décrète au ſurplus que, tant le diſcours de M. le Préſident, que tous les diſcours & motions qui ſeront imprimés par l'ordre de l'Aſſemblée générale, ne pourront faire aucunement préjuger pour ou contre ſes principes, & que le préſent décret ſera imprimé à la ſuite du diſcours de M. le Préſident. »

Signé, Bacon de la Chevalerie, Préſident.
Hanus de Jumécourt, Vice-Préſident.
Valentin de Cullion,
De Bourcel,
Vincendon Dutour,
E. Guerin, } Secrétaires.

A U P O R T - A U - P R I N C E,
Chez Bourdon, Imprimeur du Roi & du Conſeil ſupérieur de Saint-Domingue.



Extrait des registres de l'Assemblée générale de la partie française de Saint-Domingue.

Séance du premier juin mil sept cent quatre-vingt-dix.

SUR la lecture faite hier, à l'Assemblée générale, d'un discours contenant comparaison du décret de l'Assemblée nationale, du huit mars, avec celui rendu à l'unanimité par l'Assemblée générale du vingt-huit courant;

Arrête l'Assemblée générale, qu'à la diligence des Secrétaires, son imprimerie s'occupera, sans délai & toutes affaires cessantes, de l'impression de ce discours, à la concurrence de trois mille exemplaires, dont deux mille seront remis à l'Assemblée générale, pour les répandre dans les diverses parties de l'île, & les mille autres envoyés au Comité provincial de l'ouest, pour en faire le même usage.

Signé, le Marquis DE CADUSCH, Président.

BRULLEY, Vice-Président.

LE GRAND, LAMBERT, T.^AS MILLET, GAULT, Secrétaires.

Extrait des pièces déposées aux archives de l'Assemblée générale de la partie française de Saint-Domingue.

M. LE PRÉSIDENT, MESSIEURS,

CE décret de l'Assemblée nationale, du 8 mars, depuis si long-temps annoncé, nous est enfin parvenu; c'est le moment de le mettre en comparaison avec celui de cette Assemblée, du 28 de ce mois.

Je n'entrerai en aucune dissertation. Je ne m'exposerai point, par la discussion, à jeter de l'obscurité sur cet acte important qui doit prouver à nos Constituans que nous ne nous sommes, en aucune

